

Samedi 5 avril 2025

2 organisations de l'UVMazamet

Matin : TOUR du Tarn U17 Cadets – Cadettes & Féminines

Course support du Championnat du Tarn féminines U19 et U23

Course en ligne de Brassac à la Môle (61kms)

Départ à 10h – Place de Belfortes – 81260 Brassac

Arrivée à la Môle – 81660 Pont de Larn



Après-Midi : 1^{er} Grand Prix « Autour de la Môle »

Courses U15 – Elites-Open 1&2- Open3 & Accès en circuit de 24,8kms

U15 : Départ à 13h30 : 1 tour

Open 3 & Accès : Départ à 14h30 : 2 tours

Elites – Open 1&2 : Départ à 14h30 : 4 tours

Toutes les infos sur le comité ffc Occitanie

avec le soutien de :



1^{er} Grand Prix « Autour de la Môle » Samedi 5 avril 2025

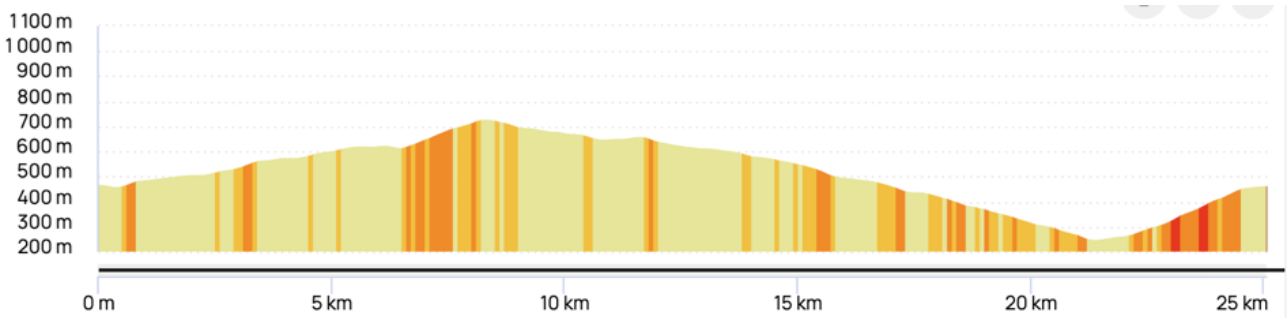
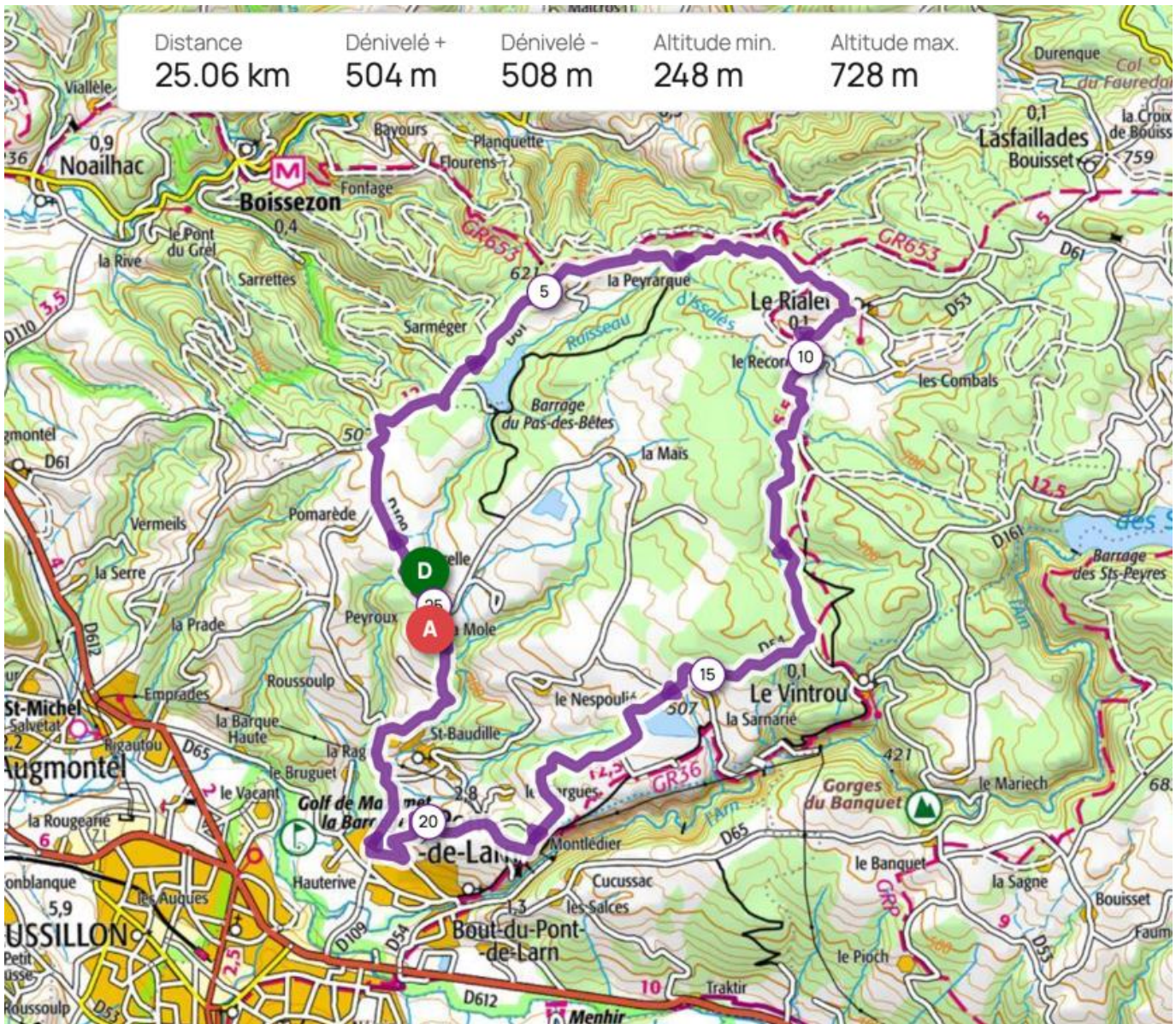


Tableau itinéraire détaillé

Intitulé épreuve : «1er Grand Prix Autour de La Môle U15 »

Date: Samedi 5 mars 2025

Organisateur : Union Vélocipédique Mazametaise

Itinéraire	Km	Moyenne à 25Km/h	Moyenne à 30Km/h	Moyenne à 40Km/h	Observations
Départ La Mole CD109	0	13.30	13.30	13.30	Départ 13h30
CD109/CD61 à droite	2.1	13.35	13.34	13.33	
CD61 La Peyrarque Haute	6.6	13.46	13.43	13.40	
Le Rialet CD61/CD53 à droite	9.2	13.52	13.48	13.44	
CD53/CD54 à droite	13.7	14.03	13.57	13.51	
CD54 à droite	20.8	14.20	14.12	14.01	
CD109 à droite	21.2	14.21	14.12	14.02	
La Ragné CD109	22.7	14.24	14.15	14.04	
ARRIVEE La Mole	24.8	14.30	14.20	14.07	

Tableau itinéraire détaillé

Intitulé épreuve : "1er Grand Prix Autour de la Môle "

Elites Open 1 et 2 - 4 tours = 99,2 kms

Open 3 - Acces - 2 tours = 49,6kms

Date: Samedi 5 mars 2025

Organisateur : Union Vélocipédique Mazametaise

Itinéraire	Km	Moyenne à 25Km/h	Moyenne à 30Km/h	Moyenne à 40Km/h	Observation
Départ La Mole CD109	0	14.30	14.30	14.30	Départ 14h30
CD109/CD61 à droite	2.1	14.35	14.34	14.33	
CD61 La Peyrarque Haute	6.6	14.46	14.43	14.40	
Le Rialet CD61/CD53 à droite	9.2	14.52	14.48	14.44	
CD53/CD54 à droite	13.7	15.03	14.57	14.51	
CD54 à droite	20.8	15.20	15.12	15.01	
CD109 à droite	21.2	15.21	15.12	15.02	
La Ragné CD109	22.7	15.24	15.15	15.04	
1er passage La Mole	24.8	15.30	15.20	15.07	
2e passage La Mole : Arrivée Open3 et Acces	49.6	16.29	16.09	15.44	
3e passage La Mole	74.4	17.29	16.59	16.22	
ARRIVEE La Mole - Elites, Open 1 et 2	99.2	18.28	17.20	16.58	

1^{er} Grand Prix « Autour de la Môle »

Samedi 5 avril 2025

Règlement général

L'Union Vélocipédique Mazamétaine organise le **1^{er} Grand Prix de la Môle**. Cette course en circuit (de 25 kms) se déroulera le samedi 5 avril 2025 le 28 mai 2023.

Article 1 : Participation : Cette épreuve individuelle est ouverte aux licenciés FFC inscrits dans les catégories suivantes :

U15 Garçons et Féminines : 1 tour de Circuit

Open 3, Accès 1,2 3, 4 : 3 tours de circuit

Open 1 et Open 2 : 4 tours de circuit

Article 2 : engagements :

Les engagements se font via cicleweb au prix de :

8 € pour les U15 (9 euros sur place)

12 € pour les Open et Accès (14 euros sur place)

Lors du retrait de son dossard, le coureur doit présenter sa licence, sous peine de se voir refuser de prendre le départ.

Article 3 : Déroulement

Course : U15 : Dossards à partir de 12h30 445 Route du Pas des Bêtes - La Mole - 81660 PONT-DE-LARN
salle de la Môle :

Départ à 13h30

Course Open et Accès : Dossard à partir de 13h 445 Route du Pas des Bêtes - La Mole - 81660 PONT-DE-LARN

Départ à 14h30

Réunion des directeurs sportifs à 14h15 devant la salle de la Môle

Arrivée : à partir de (81660 Pont de Larn)

Résultats et Remise des récompenses à la salle de la Môle 445 Route du Pas des Bêtes - La Mole - 81660 PONT-DE-LARN

Article 4 : Pénalités : Les coureurs doivent respecter le code de la route et n'utiliser que la partie droite de la chaussée. Tout coureur surpris roulant à gauche recevra un avertissement et sera pénalisé de 30 secondes à la première infraction et mis hors course à la seconde.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, le coureur ne doit pas repasser devant le juge d'arrivée. Cette erreur lui vaudra d'être classé à la place correspondant au dernier passage.

Article 5 : Obligations : Les coureurs devront porter le casque à coque rigide, une tenue correcte et 1 dossard non pliés à DROITE , bien visibles attachés par au moins 4 épingles à nourrices.

Article 6 : Dépannage : Les dépannages sont autorisés à droite et à l'arrêt.

Article 7 : Respect de l'environnement : L'environnement se doit d'être respecté. Le jet de tout objet, récipient, emballage, document, papier ou détritux est strictement interdit. Les participants sont tenus de conserver leurs déchets d'emballage dans la poche de leur maillot durant toute la durée de l'épreuve et de les déposer dans les poubelles installées par l'organisateur à l'arrivée. En cas d'infraction, le participant sera passible de sanction.

Article 8 : Les voitures suiveuses autorisées à suivre la course sont celles des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs et ayant confirmé la présence d'au moins 5 partants ainsi que les voitures dépannant des coureurs d'équipes différentes regroupées pour la circonstance, avec un minimum de 4 coureurs. Le conducteur de la voiture doit être licencié à la FFC. L'organisation met à disposition des radios à venir retirer avant le départ au niveau de la ligne de départ. A l'exception de la voiture du club organisateur, un tirage au sort sera effectué pour donner l'ordre des voitures dans la file des directeurs sportifs.

Article 9 : Avertissement : Pour raison de sécurité, l'itinéraire de la course est interdit à tout véhicule suiveur autre que ceux habilités par l'organisateur. Tout manquement à cette règle de la part de la famille d'un coureur entraînera un premier avertissement, avant une mise hors course du coureur concerné en cas de deuxième manquement avéré.

Pendant la course, ce sont les arbitres désignés par la Fédération Française de cyclisme qui seront les seuls habilités à toute remarque ou sanction envers un coureur ou accompagnateur qui ne respecterait pas le présent règlement.

Article 10 : Récompenses

- Les 3 premiers U15 Garçons
- les 3 premières U15 féminines
- les 3 premiers de la course Open 1 et Open 2
- les 3 premiers de la course Open 3 et Acces

Tout litige non prévu par le présent règlement sera soumis au jury des arbitres, seul habilité à statuer.